



COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 27 février 2014.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2014

Débat d'orientation budgétaire

Compte administratif 2013 - Chambre funéraire

D'accepter le compte administratif 2013 concernant la chambre funéraire pour un montant excédentaire de 1 567,59€.

Subventions associations

De verser les subventions suivantes et de les inscrire au B.P. 2014 :

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Les Amis de Laer	Anniversaire 10 ans	200 €	Unanimité
6574	Les Trouvères du Tillet	Anniversaire 50 ANS	300 €	Unanimité
6574	FCPE	subvention	175 €	Unanimité
TOTAL			675 €	

Recours au Tribunal Administratif

D'autoriser le Maire à ester en justice et à représenter la commune, ainsi qu'à faire appel aux services de Maître LAGRA de Thionville, pour présenter les conclusions de la commune auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le cadre d'un recours contre un permis de construire N° 5726913N0012 délivré le 30/12/2013, auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg et après débat, le Conseil

Rénovation de la salle Louise Michel - Programme D.E.T.R. 2014

De présenter le dossier en Sous-Préfecture à Thionville, afin de solliciter la D.E.T.R. 2014.

Les travaux 2014 concerneront la rénovation complète de la salle Louise Michel y compris la mise aux normes et les exigences d'accessibilité.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Recettes Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
Ville Fonds Propres	54 878,25 €	Démolition (en régie)	0,00 €
		Charpente/couverture	5 000,00 €
		Menuiseries extérieures	3 800,00 €
Etat D.E.T.R. (50% du H.T.)	39 198,75 €	Menuiseries intérieures bois	7 687,50 €
		Plâtrerie – Faux plafonds	15 647,50 €
		Revêtement de sols – Faïencerie	17 592,50 €
		Peintures	7 670,00 €
		Chauffage –V.M.C	15 000,00 €
		Electricité	6 000,00 €
		TOTAL H.T.	78 397,50 €
		T.V.A. (20 %)	15 679,50 €
TOTAL T.T.C.	94 077,00 €	TOTAL T.T.C.	94 077,00 €

E.P.F.L. - Acquisition immeubles fondation de la salle

De valider ces nouvelles modalités de cette cession, à représenter la ville et à utiliser les services de Maître Christian ROTH, Notaire, en vue de la signature de l'acte authentique concernant de l'acquisition des immeubles de la Fondation de la Salle par l'E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier Lorrain) d'une contenance de 24 ha 44 a 26 ca, il est prévu, en application des dispositions de la convention du 30 décembre 2008, prorogée par avenant du 25 octobre 2011, la cession des immeubles de l'E.P.F.L. au profit de la ville. Une délibération du 30 mai 2013 avait acté l'échéancier et les valeurs.

La cession interviendra moyennant le prix de 1 784 737,83 € TTC se décomposant comme suit :

- Prix hors taxe 1 650 986,67 €
- T.V.A. 133 751,16 € dont 17 914,65 € de T.V.A. sur marge

Modalités de paiement :

- 463 948,51 € après accomplissement des formalités de publicité foncière,
- 333 449,30 € au 30 juin 2014,
- 336 801,28 € au 30 juin 2015,
- 340 103,25 € au 30 juin 2016,
- 343 405,22 € au 30 juin 2017.

Prise de participation au capital de la société publique locale Trans Fensch - Désignation du représentant au Conseil d'Administration et à l'assemblée générale

- d'approuver et d'autoriser la participation au sein de la SPL, régie par les dispositions de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, constituée pour une durée de 99 ans, dénommée SPL TRANS FENSCH et ayant pour objet social l'exploitation de transport public conformément à l'article 2 de ses statuts tels que figurant en annexe ; cette prise de participation implique l'adhésion aux statuts ;
- d'approuver les statuts en l'état selon le projet figurant en annexe 1 à la présente délibération ;
- de valider la valeur nominale de chaque action à un montant de 16 € ;

- d'autoriser la ville à souscrire au capital de la société pour un montant de 3 200 euros correspondant à l'achat de 200 actions et de dire que les crédits sont inscrits au budget à cette fin;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de cession d'action et de prise de participation entre la ville et le SMiTU ainsi que les éventuels avenants ;
- d'autoriser et de mandater le Maire pour signer le cas échéant les éventuels statuts ainsi que tous les documents nécessaires à cette souscription ;
- de désigner la personne ci-dessous comme représentants permanents de la ville au sein du conseil d'administration via l'assemblée spéciale : Madame CEDAT-VERGNE Nathalie ;
- d'autoriser le représentant permanent de la ville au Conseil d'administration et/ou assemblée spéciale ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (vice-présidence, membres de commissions, etc.) ;
- de désigner la personne ci-dessous comme représentants permanents de la ville au sein des assemblées de la société, Madame CEDAT-VERGNE Nathalie ;
- autoriser le représentant de la commune à l'assemblée spéciale à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de ladite assemblée ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lotissement le sentier d'Hélios - Dénomination des rues Marguerite d'Hausen - Boucle de la Sidérurgie

D'appliquer la dénomination des rues suivantes le cadre du futur lotissement « le sentier d'Hélios » situé de part et d'autre de l'extension:

- Rue Marguerite d'Hausen
- Boucle de la Sidérurgie

Création d'un comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail C.H.S.C.T.

De créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Modification du tableau des effectifs

- d'adopter les propositions du maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*** la création**

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- d'un emploi de Rédacteur, à temps complet, pour exercer ses fonctions au sein du service gestion du personnel,
- d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour exercer ses fonctions au sein du service comptabilité,

- de 3 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour exercer leurs fonctions au sein des services urbanisme, comptabilité, secrétariat,

FILIERE TECHNIQUE :

- d'un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour exercer ses fonctions au sein du service technique,

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- de 4 emplois d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 27h18 pour exercer leurs fonctions au sein des écoles maternelles « SAINT-MATTHIEU », « CLAIR MATIN » et « LES PRIMEVERES ».

A 18 voix pour et 7 abstentions

Compte administratif 2013 - Guénange affectation de résultats de l'exercice
D'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 244 780,23 €

Renouvellement ligne de trésorerie

De contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, pour financer ses besoins de trésorerie pour la Ville, le renouvellement du crédit d'un montant de 500 000 Euro, aux caractéristiques susmentionnées.

Pour faire face aux besoins ponctuels de disponibilités, il convient de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine pour un montant ramené à 500.000 Euro.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE